

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2020-070

SEANCE DU **MARDI 13 OCTOBRE 2020**

Le mardi 13 octobre 2020, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Eric MAUCORT, 1er Adjoint,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 25	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 2	Abstention : 0
	Non votant : 6

PRESENTS :

Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Louise LEGER, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUPONT à Eric MAUCORT, Louise GACHOT à Lucile VUILLERMOZ

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Marc PLOUZEAU, Annie CATIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LUMEAU



Désignation des référents de quartiers

L'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de Comités Consultatifs associant des représentants des habitants de la Commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire.

Cette composition ne peut excéder la durée du mandat en cours.

Chaque Comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les Comités peuvent être consultés par le Maire ou transmettre au Maire toute question ou proposition d'intérêt communal dans le cadre duquel ils ont été créés.

Le Comité de Quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative complémentaire de la démarche représentative. C'est un lieu d'écoute, de concertation, d'expression de propositions, de suggestions, de vœux et d'initiatives sur tous les aspects de la vie du quartier.

Le Comité de Quartier émet des avis, mais ne dispose pas d'un pouvoir de décision.

Il convient de désigner des référents de quartier.

Mme BAUDIN, M. LAPORTE, M. BAUMEL, M. MASSON, Mme VUILLERMOZ, Mme GACHOT (par son pouvoir à Mme VUILLERMOZ) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** des référents de Quartiers comme suit :

- *Quartier Rochambeau, Blanc Carroi, Domaine de la Futaie : Jean Jacques BILLARD*
- *Quartier La Rochelle, Le Pavé Neuf, Le Grand Ballet : Anne LUMEAU*
- *Quartier Faubourg Saint Jacques : Marc PLOUZEAU*
- *Quartier Faubourg Saint Lazare Parilly : Jean Michel CHEMINOT*
- *Quartier Saint Louans, Les Molières : Jean Christophe PELLETIER*
- *Quartier les Vallées de Basse, L'Olive, Les Loges : Hélène BELLUT*
- *Quartier Les Hucherolles, La Tuilerie : Marylène GACHET*
- *Quartier Centre Ville et Coteaux : Arnaud-Nicolas PLANCHON*
- *Centre Ville Ouest : Olga MARTINEAU*
- *Centre Ville Centre : Louise LEGER*
- *Centre Ville Est : Magali DEVAUD*
- *Quartier Les Closeaux : Annie CATIN*

Fait à CHINON, le 14 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Le Premier Adjoint au Maire,


Eric MAUCORT.



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le **21 OCT. 2020**

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage